

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 11 décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François - Mr LEBLANC Christian, 1^{er} Adjoint - Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy - Mme MAUVIEUX Florence

Excusée : Mme FAYET Isabelle

Mr JOSSET a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2015/57 :

LOTISSEMENT DES DEUX CHENES : Dérogation pour une vente de terrain –

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite acquérir une parcelle du Lotissement des Deux Chênes. Après consultation de Mr LAISNEY, comptable public, et selon la réglementation, « les élus des communes de moins de 3 500 habitants peuvent acquérir une parcelle d'un lotissement communal pour y édifier leur habitation personnelle. Cet acte doit être autorisé, après estimation des biens concernés par le Service des Domaines, par une délibération motivée du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ décide de demander l'évaluation du terrain près du Service des Domaines avant de délibérer sur cette cession.

DELIBERATION N° 2015/58 :

LOTISSEMENT DES DEUX CHENES : Nouveau devis pour étude de perméabilité du sol –

Mr le Maire présente aux conseillers municipaux un devis réactualisé de la Sté SEPHY de Châlons du Maine (53) d'un montant de 1 260 € TTC concernant l'étude de la perméabilité du sol pour l'aménagement du Lotissement communal des Deux Chênes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

⇒ d'annuler sa délibération n° 2015/49 acceptant le devis de la Sté SEPHY pour un montant de 528.00 € TTC,

⇒ d'accepter le nouveau devis de la Sté SEPHY pour un montant de 1 260 € TTC.

DELIBERATION N° 2015/59 :

PROJET DE RESTAURATION DES MURS D'ENCEINTE DE LA MAIRIE, DE L'ECOLE ET DU CIMETIERE –

Mr le Maire présente les devis proposés par l'entreprise CHEVALLIER de Saulges concernant la restauration des murs d'enceinte de la mairie pour un montant de 6 102.42 € HT, de l'école pour 3 872.63 € HT et du cimetière pour 4 648.63 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ décide d'accepter ces devis sous condition d'obtenir les aides financières demandées pour ce projet.

AMENAGEMENT DE LA PLACE RUE DU HAUT BOURG –

Suite à la réunion de la Commission des Travaux, il est proposé de supprimer la haie, derrière les conteneurs situés sur la place rue du Haut Bourg. Une haie plus étroite sera replantée lors des travaux d'aménagement de la place.

DELIBERATION N° 2015/60 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COËVRONS : Approbation du rapport final de la CLECT –

Lors de chaque transfert de compétences, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

A l'issue du travail d'évaluation des charges transférées, la CLECT élabore ensuite un rapport adopté par ses membres.

Celui-ci sera alors soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, statuant à la majorité qualifiée dans les conditions fixées à l'article L. 5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales

Rappel des décisions de la CLECT

La CLECT réunie le 18 novembre 2015 a évalué le montant des charges transférées, voté à l'unanimité le rapport final pour 2015.

Dans ce rapport final, la CLECT a fixé le montant de l'attribution de compensation 2015 pour notre commune qui s'élève à **4 431.00 €** et le montant de l'attribution de compensation prévu à compter du 1^{er} janvier 2016 qui s'élève à **4 431.00 €**.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-5 II

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport écrit du 18 novembre 2015 de la Commission d'évaluation des charges transférées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ décide de valider l'évaluation des charges transférées et l'ensemble du rapport final établi par la CLECT lors de sa réunion du 18 novembre tel qu'il a été présenté
- ⇒ décide de valider, au vu de ce rapport le montant de l'attribution de compensation 2015 de notre commune pour un montant de **4 431.00 €** et le montant de l'attribution de compensation prévu à compter du 1^{er} janvier 2016 pour un montant de **4 431.00 €**.
- ⇒ autorise le Maire à signer tout acte utile concernant cette décision.

DELIBERATION N° 2015/61 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COËVRONS : Instauration de la taxe de séjour –

Mr le Maire présente un courrier de la Communauté de Communes des Coëvrons qui a décidé, par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2015, dans le cadre de sa compétence tourisme, d'instaurer sur son territoire une taxe de séjour à toutes les structures d'hébergement à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette taxe permettra de financer les actions destinées à favoriser le développement touristique des Coëvrons.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de percevoir cette taxe de séjour auprès des clients du gîte communal à raison de 0.70 centimes par nuitée, par personne, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- ⇒ de reverser le produit de cette taxe auprès de la Communauté de Communes des Coëvrons.

DELIBERATION N° 2015/62 :

BUDGET COMMUNE : Virements de crédits -

DECISION MODIFICATIVE n° 01

Vu les frais d'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et le décompte du dégrèvement de la taxe foncière sur les PB au bénéfice des jeunes agriculteurs pour 2015, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **VOTE** les virements de crédits comme suit :

Section de Fonctionnement			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Article 012/6453	Cotisations aux caisses de retraite	0	- 390.00
Article 014/7391171	Dégrèvement Taxe Foncière	0	+ 390.00
Total DM n° 01		0	0
Pour mémoire BP		172 600.00	172 600.00
Total		172 600.00	172 600.00
Section de Fonctionnement			

Section d'Investissement			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Article 20/2031	Frais d'études		+ 1 080.00
Article 21/2151	Réseaux de voirie		- 1 080.00
Total DM n° 01		0	0
Pour mémoire BP		122 025.00	122 025.00
Total		122 025.00	122 025.00
Section d'Investissement			

.../...

COMMUNES NOUVELLES –

En fonction des décisions finales qui seront prises dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2016, notamment en ce qui concerne les communes nouvelles, le Conseil Municipal reprendra contact avec les municipalités voisines.

DELIBERATION N° 2015/63 :

ACCUEIL DE REFUGIES –

Vu les contraintes administratives et financières demandées pour organiser l'accueil de réfugiés, trop importantes pour notre commune,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

⇒ d'annuler sa délibération n° 2015/42 du 9 octobre 2015,

⇒ de renoncer à proposer cet accueil dans la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

REPAS DES AINES ORGANISE PAR LE CCAS –

Mr JOSSET informe les conseillers municipaux que le Repas des Aînés, organisé par le CCAS, a eu lieu à la salle communale le 5 décembre dernier. Il a été préparé par Mme VICENS pour 20 personnes qui étaient servies par les membres du CCAS et du Comité des Fêtes.

SALLE COMMUNALE –

Il est demandé de prévoir un renforcement de l'isolation phonique de la salle communale réalisée par la Sté PLAFITECH afin d'obtenir une meilleure insonorisation.

CIMETIERE COMMUNAL –

Il est prévu d'étudier la réglementation concernant les plantations effectuées dans le cimetière et la mise en place d'un Jardin du Souvenir.

GITE COMMUNAL –

Il est décidé de remplacer le portail dégradé du gîte communal par le portail du logement du CCAS qui n'est plus utilisé.

Il faut également prévoir l'achat d'un lecteur DVD pour le gîte.

CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBUT 2016 –

Le calendrier des prochaines réunions du Conseil Municipal est prévu comme suit :

MOIS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
JOURS	Vendredi 15	Vendredi 12	Vendredi 11	Vendredi 8	Vendredi 13	Vendredi 10
HORAIRES	20 H 00	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30	20 H 30